

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03 février 2020

Dossier complet le :

03 février 2020

N° d'enregistrement :

2019-0265

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un centre équestre pour professionnels

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom COURDENT

Prénom François

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL Ferme du pays de l'Alloeu

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Courdent François - Gérant

RCS / SIRET

4 9 3 8 1 8 8 6 8 0 0 0 1 3

Forme juridique EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Equipement sportif 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Construction d'équipements équestres Infrastructures d'accueil

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de construction d'un complexe équestre comprenant plusieurs infrastructures :

- 1 bâtiment principal ;
- Des boxes ;
- Des Paddocks en sable ;
- Une butte d'isolation paysagère et anti-bruit ;
- Parkings et voiries intérieures.

L'accès au site existe déjà, le terrain a toujours été desservi par le Chemin dit "du contour de la ferme du bois". Ce chemin est carrossable et empruntable par tout type de véhicules. Aucun autre accès ne sera créé.

Aucuns travaux de démolition ne sont prévus. Le projet nécessite un terrassement et donc un remaniement des sols.

Les détails du projet sont donnés en annexe 5



## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'accueillir un public de professionnels de l'équitation pour des compétitions de type CSO (Concours de Sauts d'Obstacles) et de type CCE (Concours Complets Equestres).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Des installations "dites" classique seront créées :

- 2 carrières d'entraînement (Dressage + Obstacles) d'une surface de 5 000 et 5 500 m<sup>2</sup>.
- 2 carrières de concours (Dressage + Obstacles) d'une surface chacune de 3 931 m<sup>2</sup>.
- 1 bâtiment composé d'un manège, d'écuries et de plusieurs zones de stockage (aliments, engins agricoles, petit matériel) ;
- Les accès et les zones de stationnement.

Des buttes seront aménagées sur la périphérie du terrain pour l'isoler de l'autoroute A1 au Nord-Ouest, les voies SNCF ligne Lille-Paris au Nord-Est, la zone industrielle à l'Ouest. Ces buttes auront aussi pour vocation de sécuriser le site.

Voir Annexe 5

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Accueil des professionnels du cheval pour les compétitions décrites au 4.2.

Evacuation des déchets équins et autres toutes les semaines vers une plateforme de valorisation.

Gestion des eaux pluviales des toitures vers un bassin tampon et gestion des eaux pluviales des voiries vers des fossés périphériques.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a été soumis à aucune procédure administrative d'autorisation à part le Permis de Construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet va occuper une parcelle agricole de 79 586 m2.	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieudit "Le paradis"  
59133 CAMPHIN EN CAREMBAULT

Il concerne la parcelle N°000ZE42 en  
sortie de Camphin en Carembault en  
direction de Wahagnies, rue Pierre  
Curie (D41).

Accès par le "chemin du contour de la  
ferme du bois"

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 3° 0' 42" E Lat. 50° 29' 54" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet jouxte le Bois Monsieur inclus dans la ZNIEFF I 310013741 "Forêt domaniale de Phalempin, le Bois de l'Offlarde, le Bois Monsieur, les 5 tailles et leurs lisières".  Il n'existe à ce jour aucun élément sur l'état initial du site (aucune étude écologique, pas d'inventaires Habitats/faune/flore). Nous savons cependant qu'il s'agit d'une ancienne terre agricole encore récemment régulièrement cultivée comme on peut le voir sur les vues aériennes.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone des "Champs captants au Sud de Lille"
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 3 km à l'est on trouve le site Natura 2000 - Directive Oiseaux - FR3112002 "Les Cinq Tailles" A 11 km au Sud-Est se trouve le site Natura 2000 - Directive Habitat "Bois de Flines les râches et système alluviale du Courant des Vanneaux"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

*ml*

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux de construction sont issus du recyclage de matériaux de démolition, par concassage/broyage
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est installé sur un ancien champ agricole
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées domestiques qui seront raccordées au réseau existant après pré-traitement (autorisation de Noréade)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fumier de cheval, paille - il est prévu un enlèvement hebdomadaire de ces déchets, valorisés par l'agriculture.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est enclavé entre l'A1 et la voie de chemin de Fer Lille-Paris. Il ne génère aucune nuisance, ni en phase travaux ni en phase exploitation. Eloigné des habitations, il jouxte le Bois Monsieur sans y exercer des pressions/effets/impacts négatifs. Il est accessible par un chemin existant sur lequel aucuns travaux ou défrichements ne sont prévus. Le site Natura 2000 le plus proche est à 3 km. Les déchets hippiques seront évacués toutes les semaines. Les eaux pluviales sont gérées par bassin tampon ou par chaussée drainante et pré-traitées avec retour au milieu naturel.

Nous estimons que les effets sur l'environnement naturel, la biodiversité et les ressources naturelles, pendant travaux et pendant l'exploitation) sont faibles, voire nuls.

Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Plan de situation Annexe 2 : Vues photographiques Annexe 3 : Plan de situation/Plan voirie au 1/2000 ème Annexe 4 : Plan Masse/Etat projet au 1/300 ème Annexe 5 : Présentation détaillée du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Flembaix

le,

29/01/2020.

Signature



## ANNEXE 1



Plan de situation
<b>Mr COURDENT FRANCOIS</b> Earl ferme du pays de l'Alloeu 40, rue de Viennes – 62840 LAVENTIE
<b>Construction d'un bâtiment agricole</b> « Ecurie privée de chevaux de sport » <b>Lieudit LE PARADIS</b> <b>59 133 CAMPHIN EN CAREMBAULT</b>
<b>Vue aérienne au 1/25 000 ème</b> <b>Source : Géoportail – le 22/11/2019</b> 

## LEGENDE

-  LE PARADIS - 00ZE42
-  Bois Monsieur
-  ZNIEFF I / 310013741

**ANNEXE 2**



Données cartographiques : © IGN, BPE

<b>VUES PHOTOGRAPHIQUES</b>
<b>Mr COURDENT FRANCOIS</b> Earl ferme du pays de l'Alloeu 40, rue de Viennes – 62840 LAVENTIE
Construction d'un bâtiment agricole « Ecurie privée de chevaux de sport » Lieu-dit LE PARADIS 59 133 CAMPHIN EN CAREMBAULT
Vue aérienne au 1/25 000 ème Source : Géoportail – le 22/11/2019
Date de prise des photographies Le 12/11/2019

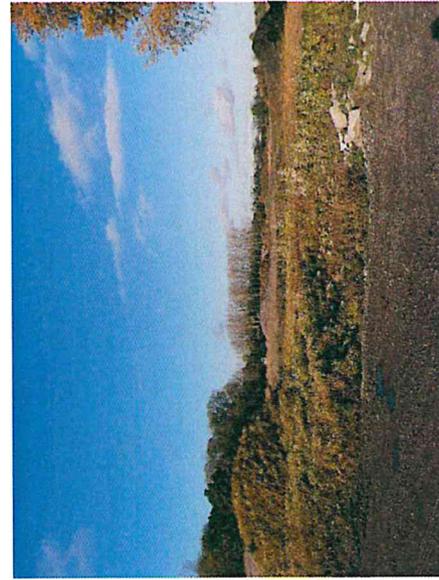


Photo 1 : P1

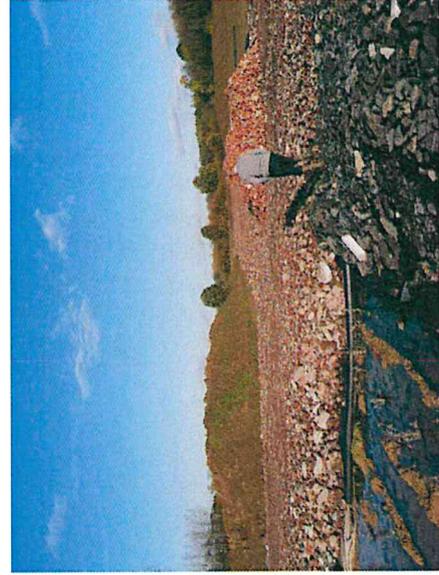
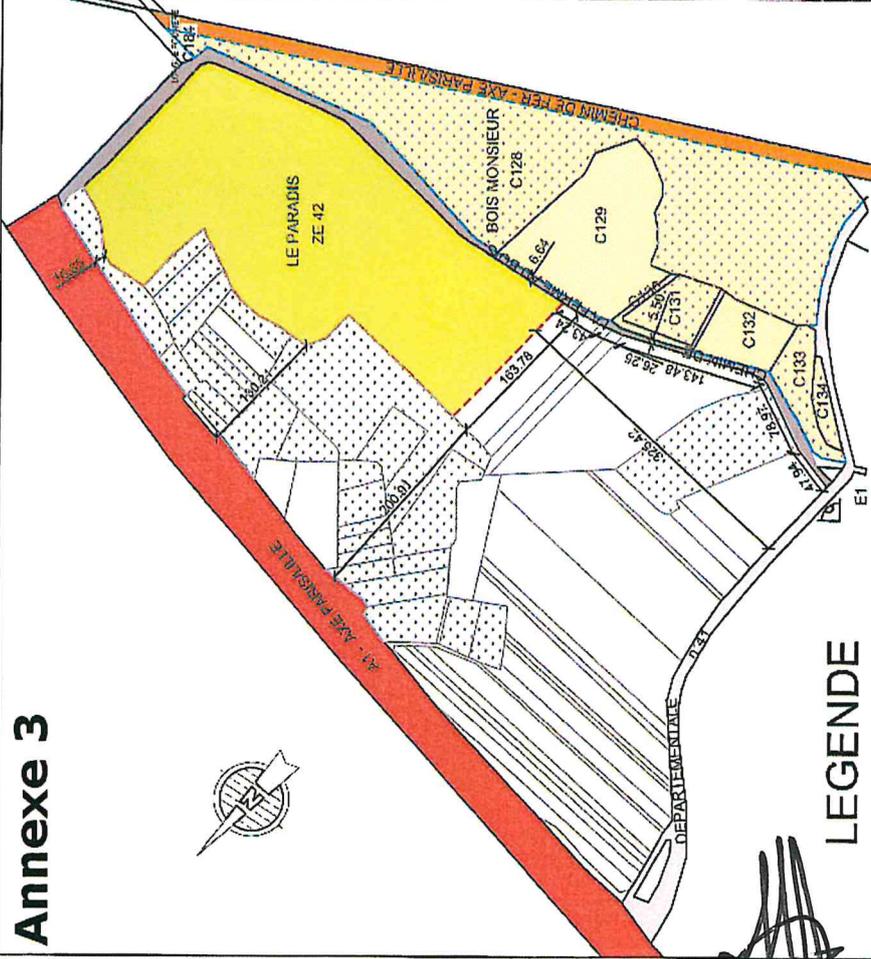


Photo 2 : P2



Photo 3 : P3

# Annexe 3

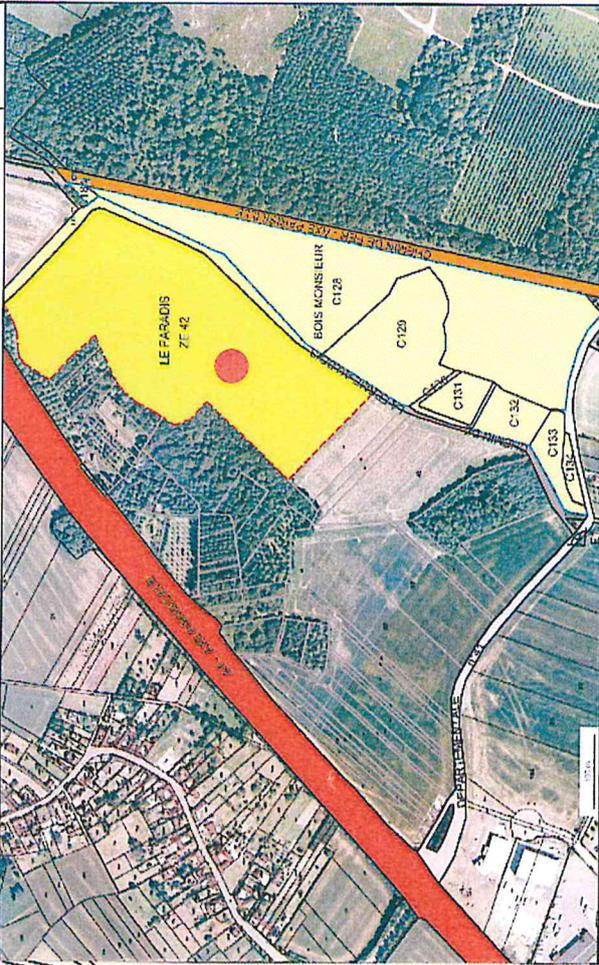


## LEGENDE

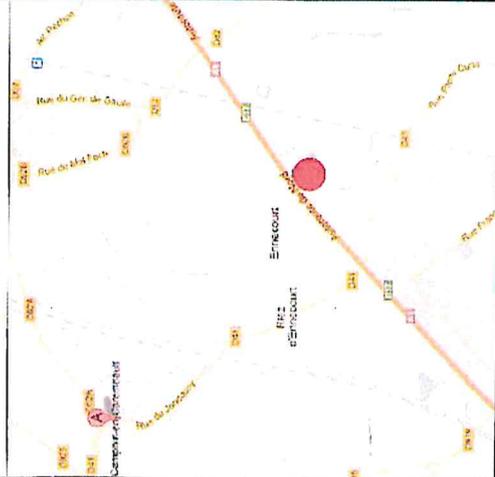
- A1 - AXE PARISIENNE
- CHEMIN DE FER - AXE PARISIENNE
- PROPRIETE DE Mr COURDENT COMMUNE DE CAMPHIN - EN - CAREMBAULT (cf:annexe 1)
- PROPRIETE DE Mr. COURDENT COMMUNE DE PHALEMPIN (cf:annexe 1)
- DEPARTEMENTALE n°41
- DIL " CHEMIN DE LA FERME AU BOIS" (cf. annexe2-3)
- ZONE BOISEE

Ferme du Pays de Alloeu  
**Mr COURDENT Franck** Agriculteur  
 Rue des Miroirs BP 14  
 62840 ENVOURAY  
 Tél. 03 21 65 61 73 / 03 21 61 11 12

## PLAN SITUATION



**TERRAIN EXISTANT**  
 Parcelle N°000ZE42  
 79586 m<sup>2</sup>



PC 1

**Mr COURDENT FRANCOIS**  
**EARL FERME DU PAYS DE L'ALLOEU**  
 40 rue des Viennes - 62840 LAVENTIE  
 N° 493818868

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AGRICOLE**  
**"ECURIE PRIVEE DE CHEVAUX DE SPORT"**  
 Lieudit LE PARADIS  
 59133 CAMPHIN EN CAREMBAULT

**PLAN MASSE - PLAN SITUATION**  
**- ETAT EXISTANT -**

Echelle: 1/2000e  
 Réalisé le:

**PC**

PC 1  
PC 2

PC 2

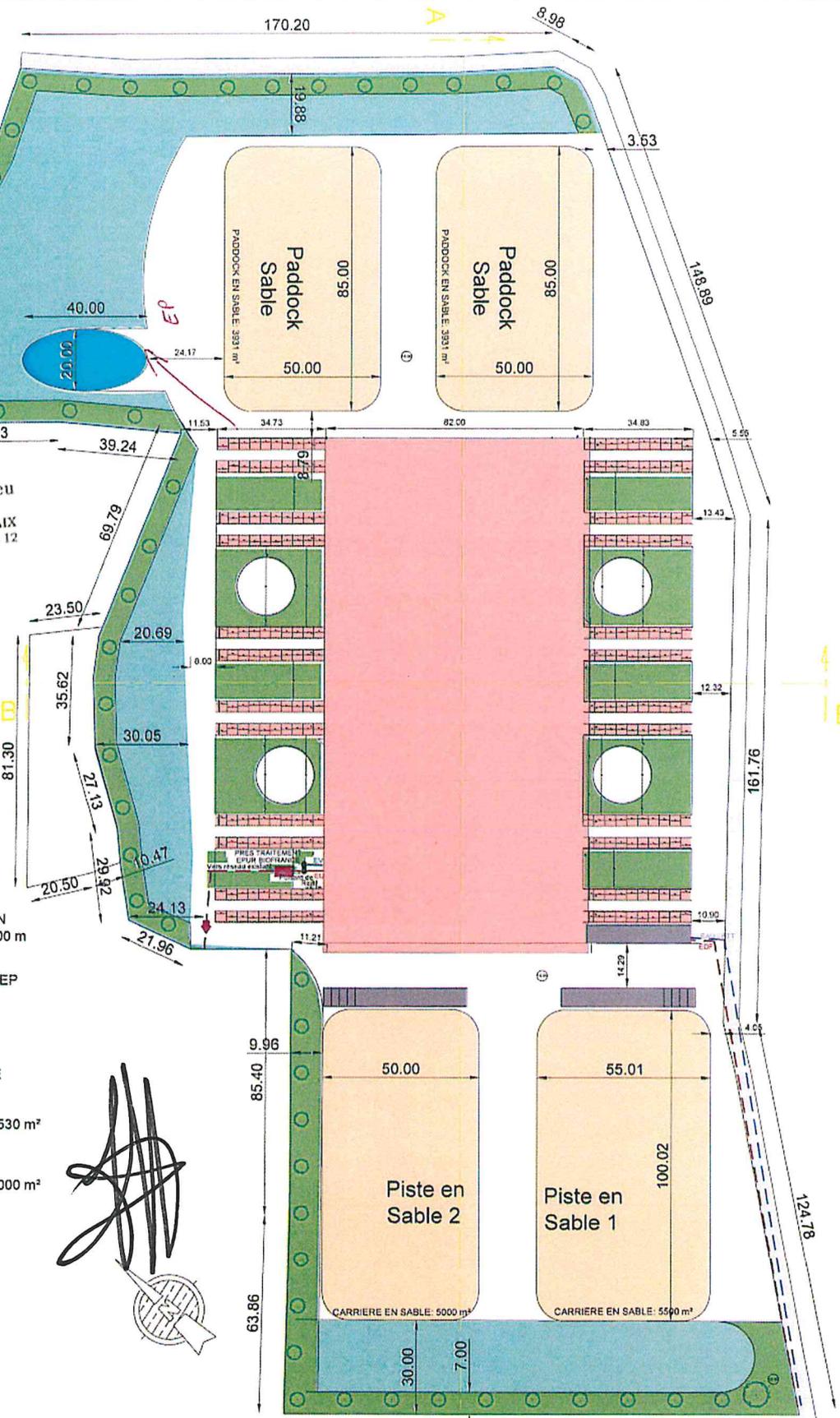
PLAN Voirie 1/2000e

# Annexe 4

EARL Ferme du Pays de l'Alloeu  
 Mr COURDENT François  
 10, rue des Croixblanches - 62840 FLEURBAIX  
 Tél. 03 21 65 61 73 Fax 03 21 61 11 12  
 Siret 493 811 054 00017

## LEGENDE

- BUTTE DE PROTECTION VISUELLE ET SONORE +5.00 m (Cf annexe4)
  - BASSIN RECUPERATION EP RESERVE INCENDIE (Cf annexe3)
  - ESPACE VERT
  - ARBRE HAUT DE TIGE
  - BATIMENT AGRICOLE 13 530 m<sup>2</sup>
  - CARRIERE EN SABLE: 19 000 m<sup>2</sup>
  - PARKING
  - VOIRIE
  - RESEAU EP
- 0 10 20 30 40 50



Signatures

CEDRIC DEMOL ARCHITECTURE / SASU  
 N° Ordre national S/7960  
 SIREN 817 467 517 / Siège Leers  
 Au capital de 3 000 € / R.C.S. Lille

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AGRICOLE  
 "ECURIE PRIVEE DE CHEVAUX DE SPORT"

Mr COURDENT FRANCOIS  
 EARL FERME DU PAYS DE L'ALLOEU  
 40 rue des Viennes - 62840 LAVENTIE  
 N° 493818868

Lieu-dit LE PARADIS  
 59133 CAMPHIN EN CAREMBAULT

PLAN MASSE  
 ETAT PROJET

Echelle: 1/300e  
 Réalisé le: 29.11.2017

PC PC 2  
 P1 P1

## Annexe 5 : présentation détaillée des différents aménagements du projet

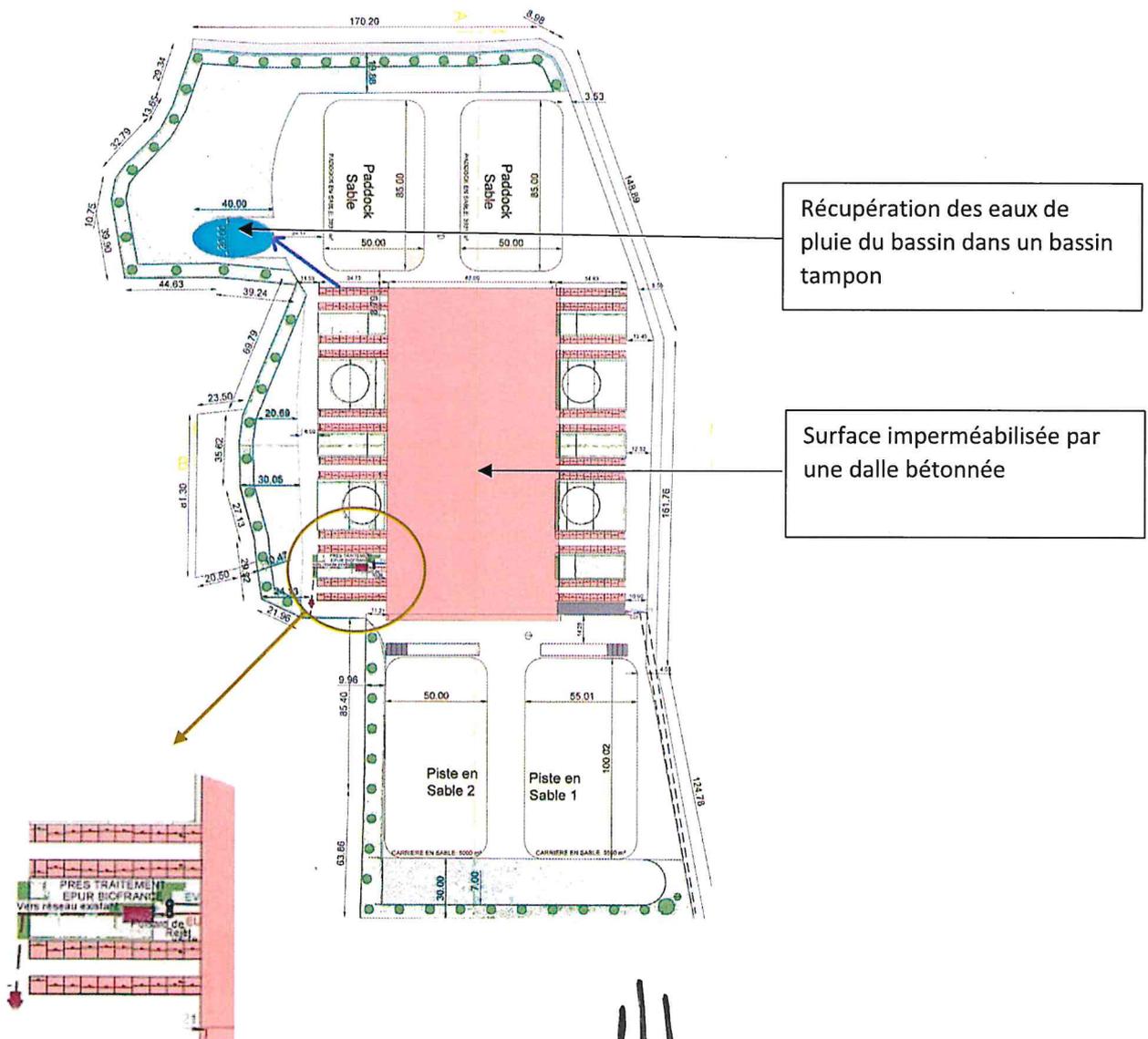
### 1. Le bâtiment

Seul et unique bâtiment du projet, sa superficie au sol est de 13 530 m<sup>2</sup>, soit autant de surface imperméabilisée.

Le terrassement se fera avec des matériaux recyclés issus du concassage de matériaux de démolition/déconstruction.

La bâtiment est composé d'éléments préfabriqués démontables.

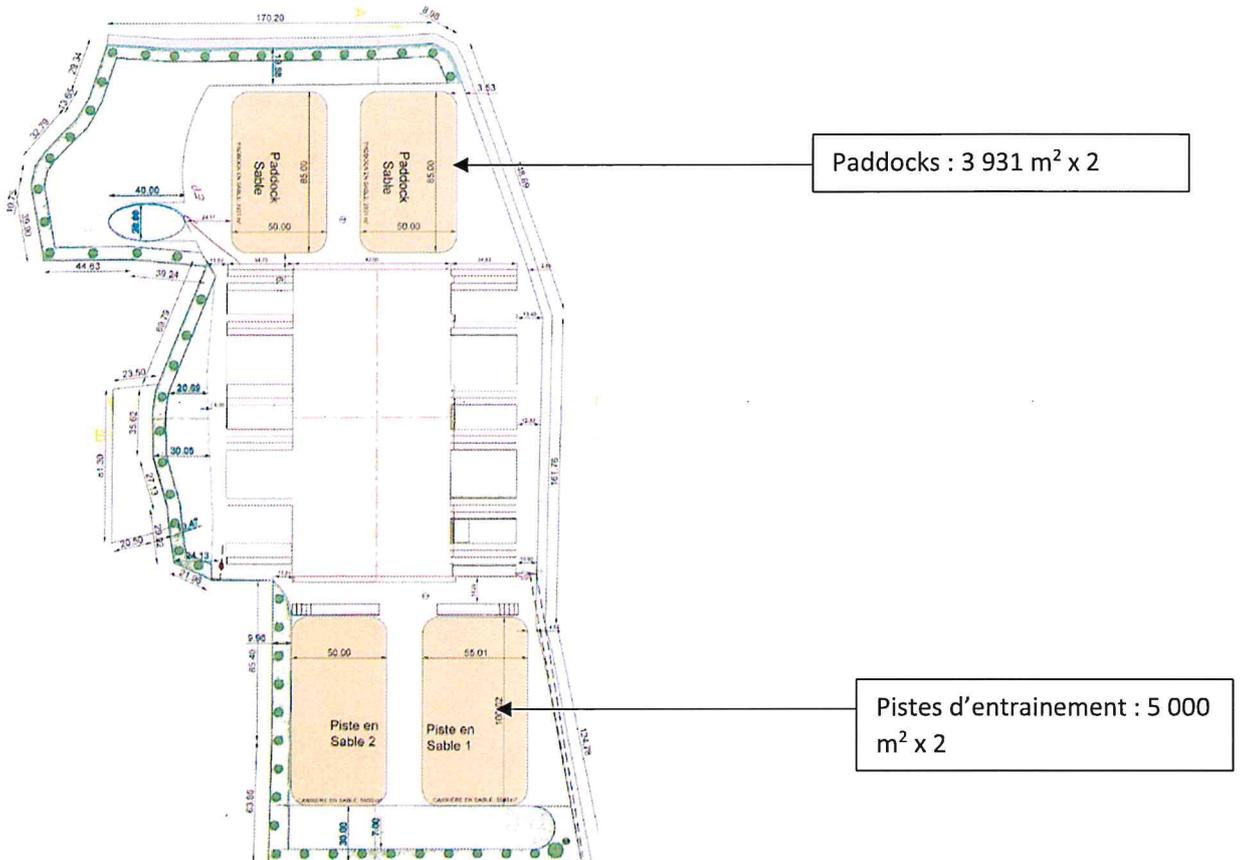
Les eaux de pluies des toitures seront récupérées et envoyées vers un bassin de récupération des eaux pluviales. Elles pourront être utilisées pour l'arrosage et l'abreuvement des chevaux.



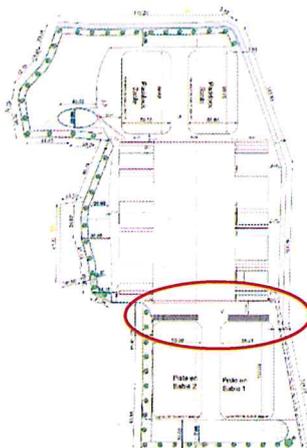
## 2. Les paddocks et les pistes de sable

Deux noms pour qualifier des surfaces identiques : le terrain naturel est seulement couvert d'une épaisseur de sable de quelques dizaines de centimètres et limité par une clôture électrifiée avec des piquets en sapin autoclavé. De fait, les surfaces restent perméables.

Au nombre de 4 (2 paddocks et 2 pistes d'entraînement en sable), ils sont répartis de part et d'autre du bâtiment.

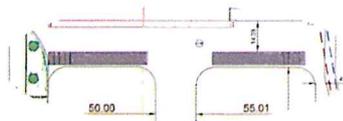


## 3. Les parkings



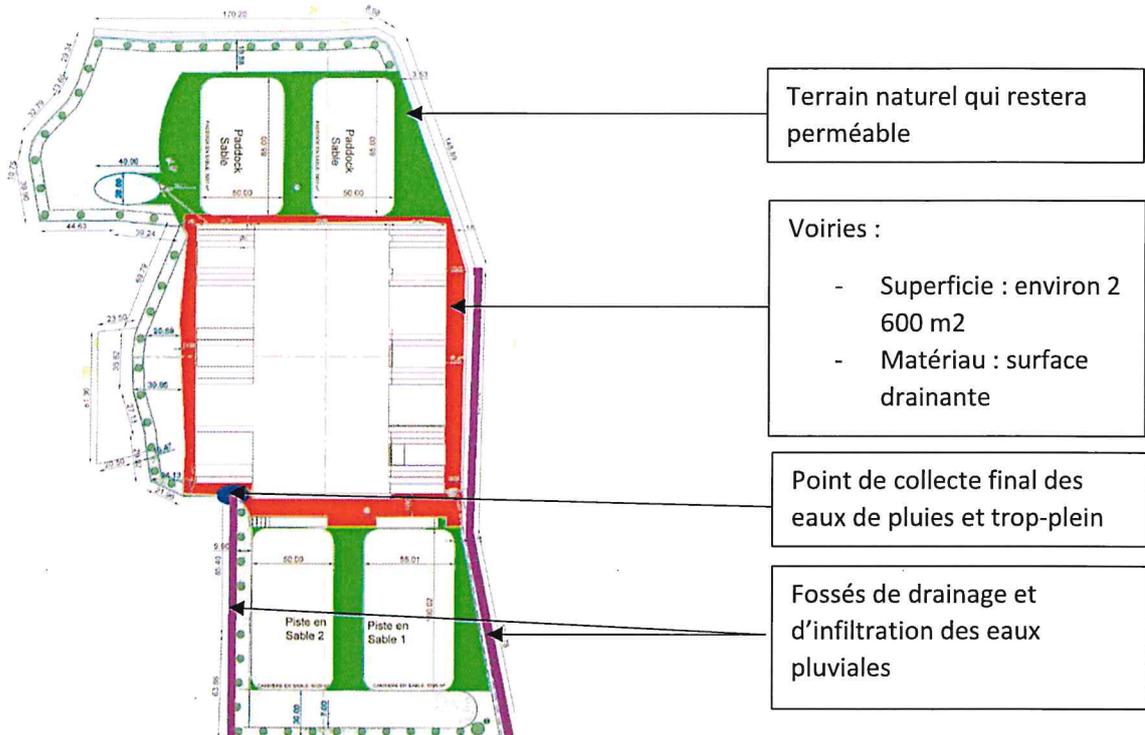
Pour le stationnement des véhicules légers et lourds sont prévus deux parking. Spécificités :

- Nombre de places : 48
- Superficie totale : 530 m<sup>2</sup>
- Matériau : béton brut
- Superficie imperméabilisée : 530 m<sup>2</sup>



#### 4. Les voiries et autres surfaces

Une petite partie du site sera imperméabilisé par les voiries, les autres surfaces seront maintenues naturelles.



#### Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales ruisselleront sur les voiries par écoulement gravitaire. La voirie sera de type drainante avec regards de contrôle et filtres de type ADOPTA pour réduire tout risque de pollution.

Ces eaux sont collectées et le trop-plein est ensuite acheminé dans le milieu naturel (fossés) avec un débit inférieur à 4 l/s/ha, pour y ruisseler et/ou s'infiltrer.

#### 5. La gestion des déchets hippiques

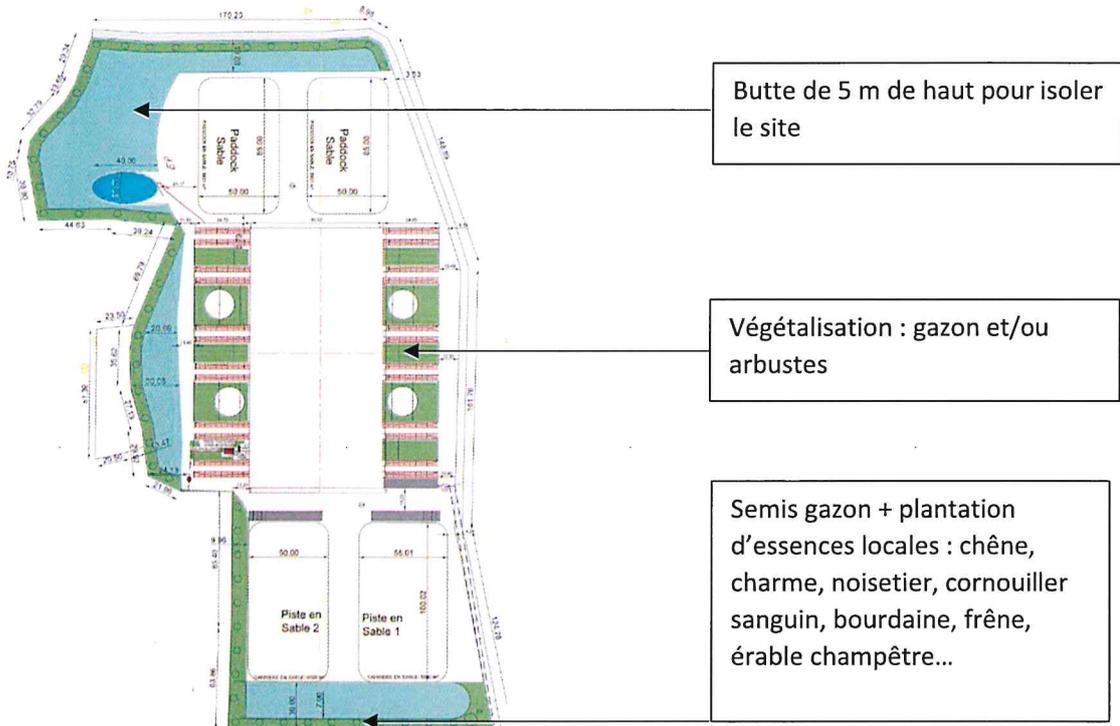
Ces déchets seront stockés dans des bennes et évacués chaque semaine, récupérés par des agriculteurs et/ou par une champignonnière belge.

Aucun écoulement, aucune pollution azotée, ne devrait donc être observé-e.

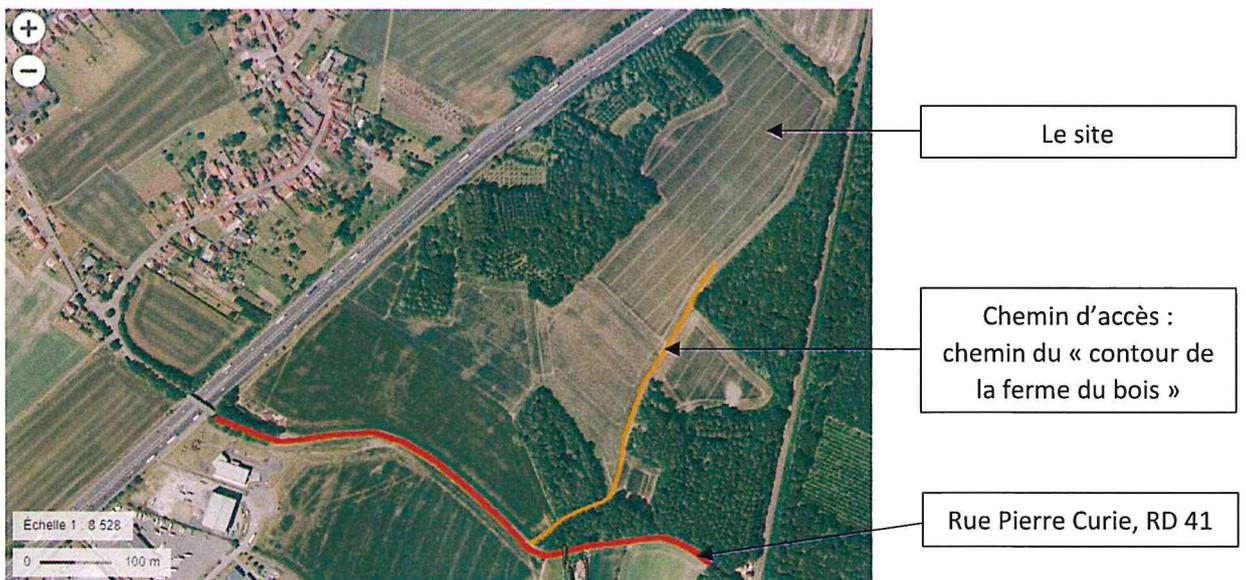


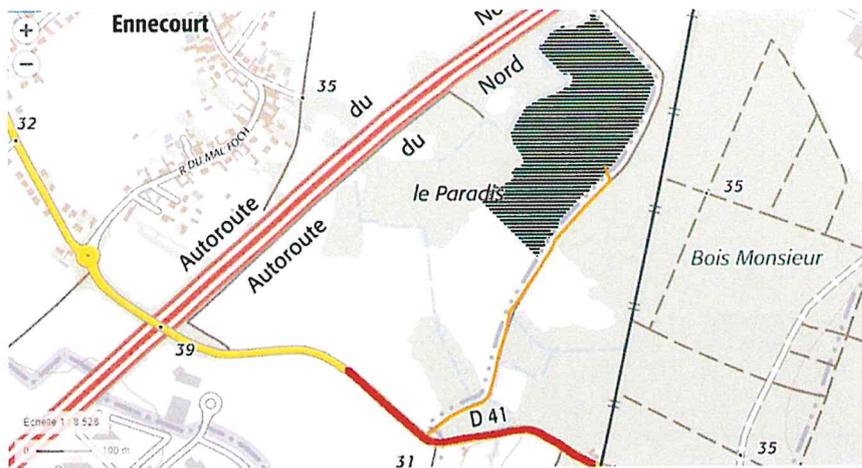
## 6. Traitement paysager et réduction des nuisances

Une butte de protection visuelle et sonore, des espaces verts et des plantations sont prévus pour une meilleure intégration paysagère et la réduction des nuisances sonores et visuelles.



## 7. Accès au site





Aucun travaux n'est envisagé pour accéder au site puisqu'il est desservi par le chemin du contour de la ferme du bois.

Aucun défrichement ne sera réalisé sur ce chemin.

### 8. Vues paysagères du site

Les deux images virtuelles ci-dessous donnent une idée d'ensemble des aménagements et du paysage prévu dans le projet.



Le bâtiment et les paddocks (au premier plan)



Exemple d'une écurie ressemblant au projet envisagé

